

Question à l'intention des étudiants de deuxième et de troisième cycle

Considérant que le Groupe de Recherche d'Intérêt Public Québécois à McGill (GRIP-McGill) est une organisation créée à l'initiative des étudiants et gérée par ces derniers dont le mandat est d'impliquer les étudiants de McGill dans la communauté Montréalaise sur le plan social et environnemental;

Considérant que le GRIP-McGill est l'un des 200 GRIP à travers les États-Unis et le Canada et qu'il est incorporé à titre d'OSBL depuis 1989;

Considérant que le GRIP-McGill unit le campus et la communauté à travers des événements annuels pour les étudiants de McGill (p. ex. Rad Frosh, Culture Shock, Social Justice Days) et à travers de nombreux groupes de travail (p. ex. KANATA, Solidarity Across Borders, Accessibilize Montreal!);

Considérant que le GRIP-McGill met à disposition des ressources essentielles, de la formation, du financement, des espaces de réunion et une librairie composée de livres, de films et de zines à l'usage des étudiants et des groupes dans la communauté;

Considérant que le GRIP-McGill voit à la coordination de l'Échange de recherche communauté-université et permet aux organismes communautaires de bénéficier de la recherche menée par les étudiants de deuxième et de troisième cycle;

Considérant que le GRIP-McGill opère un programme de travail-études afin de permettre aux étudiants de travailler sur le campus;

Considérant que les étudiants appuient le GRIP-McGill à travers une cotisation étudiante depuis 1988;

Considérant que tout étudiant de deuxième et de troisième cycle de McGill qui s'acquitte de la contribution volontaire de 5.00 \$ (prélevée lors des sessions d'automne et d'hiver) est membre du GRIP-McGill et dispose de tous les droits et les privilèges se rattachant à ce statut;

Considérant qu'un vote en faveur du « oui » à la question suivante implique que le GRIP-McGill continuera de recevoir la cotisation étudiante de deuxième et de troisième cycle et que les étudiants continueront de pouvoir annuler leur cotisation par l'entremis de Minerva lors des sessions d'automne et d'hiver;

En tenant compte du fait qu'un vote majoritaire en faveur du « non » entrainera la cessation des cotisations étudiantes de deuxième et de troisième cycle versées au GRIP-McGill, souhaitez-vous que ce dernier continue d'opérer en tant qu'activité étudiante reconnue financée par les cotisations étudiantes?